

Déclaration du Facilitateur International du Dialogue inter-guinéen, Saïd Djinnit, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

21 septembre 2013

Mesdames, Messieurs,

1. Comme vous le savez, les membres de la Communauté internationale représentés au sein du Comité de suivi se sont impliqués étroitement à toutes les étapes de la mise en œuvre de l'accord du 3 Juillet sur l'organisation des élections législatives. La Communauté internationale s'est employée à aider les institutions guinéennes à créer les conditions nécessaires pour la tenue d'un scrutin libre, transparent, inclusif et apaisé le 24 septembre.
2. Le souci qui a animé les représentants de la Communauté internationale au sein du Comité de Suivi a été de corriger les anomalies relevées pour rassurer les partis politiques impliqués dans les élections quant à la fiabilité du scrutin.
3. Au-delà de cela, le Comité de Suivi, sous l'impulsion de la facilitation, a décidé de procéder à une ultime démarche en vue de corriger les dernières anomalies relevées suite à la distribution des cartes d'électeurs, l'affichage de la liste électorale et la répartition des bureaux de vote.
4. C'est ainsi que, lors de sa réunion du lundi 16 septembre 2013, le Comité de Suivi a examiné un certain nombre de problèmes qui ont été portés à sa connaissance sur des questions relatives au fichier électoral, à la distribution des cartes d'électeurs ainsi qu'à la répartition et à la localisation des bureaux de vote.
5. Au cours de cette session, des mesures ont été recommandées à la CENI pour corriger ces anomalies. Sur cette base, la CENI a notamment adopté les décisions suivantes qui doivent être mises en œuvre sans tarder :
 - l'éclatement des bureaux de vote excédant 1000 électeurs,
 - le renforcement en matériel des bureaux ayant entre 700 et 1000 électeurs,
 - le rapprochement des bureaux de vote des domiciles des électeurs,
 - le regroupement des bureaux à faible effectif d'électeurs.
6. En outre, à l'issue de sa session du vendredi 20 septembre, le Comité de Suivi a mis en place un comité technique paritaire regroupant des experts de la Mouvance présidentielle et de l'Opposition, ainsi que ceux de la CENI et les experts internationaux de l'UE, de l'OIF et des Nations Unies, chargé de proposer un dispositif

de mise en œuvre de ces décisions. Ce dispositif a été adopté lors de la séance du Comité de Suivi tenu ce matin.

7. A l'issue de ce processus et à quelques jours du scrutin, les membres de la Communauté internationale sont arrivés à la conclusion que les conditions sont désormais réunies pour la tenue du scrutin.
8. Toutefois, dans le souci de rassurer toutes les parties concernées quant à la mise en œuvre effective de ce dispositif, la facilitation avec le soutien des représentants de la Communauté internationale, a engagé des consultations impliquant les signataires de l'accord du 3 juillet.
9. A l'issue de ces consultations, il a été convenu qu'un délai exceptionnel de 4 jours est accordé à la CENI pour procéder aux ultimes ajustements avant la tenue du scrutin.
10. Au nom de la Facilitation et de la Communauté Internationale, il me plait d'annoncer aux Guinéens et aux Guinéennes, que toutes les parties prenantes dans le processus électoral ont souscrit à cet engagement. Nous sommes convaincus qu'avec cet accord, rien ne pourra plus entraver la tenue des élections législatives dans des conditions libres, transparentes, et inclusives le samedi 28 septembre 2013 en Guinée et à l'étranger. Sur cette base, nous invitons toutes les autorités nationales concernées à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre immédiate de cet accord.
11. Je saisis cette occasion pour remercier toutes les parties guinéennes concernées, notamment les leaders politiques, pour leur esprit de coopération dans l'intérêt supérieur de la Guinée. Je remercie en particulier le Président de la République pour son sens élevé de la cohésion nationale.
12. En cette journée internationale de la paix, je lance un appel solennel à toutes les parties concernées pour qu'elles s'engagent pleinement dans la mise en œuvre de cet accord et la tenue des élections à la date convenue en Guinée et à l'étranger dans un climat apaisé.

Pour plus d'information:

- Jean Jonas Tossa - Chargé de la Communication et du Plaidoyer - Bureau du Coordonnateur Résident - UNDP Guinea Country - Cell Phone : + 224 621 312 883 - Email: jonas.tossa@one.un.org
- Laurence Gérard (UNOWA/Dakar) – gerardl@un.org (+221 77 332 4928)